

Assistance voyage MC

Mutas est l'assistance voyage des MC (mutualités chrétiennes). En payant votre cotisation MC, vous êtes automatiquement assuré pendant vos vacances à l'étranger. La centrale d'alarme de Mutas vous donne des informations, des conseils et une assistance 24 heures sur 24. Si nécessaire, Mutas règle même le rapatriement vers la Belgique.

Quels frais sont remboursés?

Si vous tombez malade ou êtes impliqué dans un accident lors de vos vacances, les frais médicaux à l'étranger seront pour la plupart remboursés. Ceux-ci englobent également les frais de transport, de logement et de communication supplémentaires.

L'assistance voyage MC est valable :

- pour des soins médicaux urgents que vous ne pouvez pas reporter jusqu'à votre retour en Belgique.
- trois mois, à partir du premier jour de la prestation de soins à l'étranger.

Attention : L'assistance voyage MC n'est pas valable si vous partez à l'étranger pour y subir un traitement.

Dans quels pays l'assistance voyage MC est-elle valable?

L'assistance voyage MC est valable :

- dans tous les pays pour les **affiliés MC ayant droit aux allocations familiales**.
- dans les pays du bassin méditerranéen et de l'Europe occidentale et centrale (y inclus les territoires ultrapériphériques, sous le drapeau d'un pays de l'UE) pour **tous les autres affiliés MC**.

Vous trouverez un aperçu complet sur www.cm.be/reisbijstand ou joint à cette fiche d'information.

Attention : L'assistance voyage MC n'est pas valable dans les pays déconseillés comme destinations de voyage au moment de votre départ. Cette exclusion ne sera pas appliquée si cette recommandation de voyage est donnée dans le cadre d'une crise sanitaire, à moins qu'il n'existe une interdiction de voyage explicite générale ou spécifique pour les voyages non essentiels en Belgique ou une interdiction d'entrée pour les voyages non essentiels dans le pays de destination. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site web diplomatie.belgium.be

Que dois-je emmener en vacances?

- Le numéro de téléphone 0032 2 272 09 00 de Mutas (dans tous les pays).

Vertaling 'CM-reisbijstand' (Frans)

- Dans tous les pays de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein, en Australie et en Macédoine du Nord, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) prouve que vous disposez d'une assurance maladie en règle. Téléchargez l'application My CM pour avoir toujours votre CEAM numérique à portée de main. Plus d'informations via www.cm.be/ezvk.
- Si vous partez en vacances en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, à Cuba*, en Équateur*, en Iran*, au Maroc, au Monténégro, en Russie*, en Serbie, en Tunisie, en Turquie et en Biélorussie*, il vous faut des documents supplémentaires. Contactez votre bureau MC à cet effet.

* Uniquement si vous avez droit aux allocations familiales.

Que dois-je régler sur place?

Frais ambulants

Si vous n'avez que des frais ambulants (par exemple une consultation et des médicaments) dans les pays dans lesquels l'assistance voyage MC est valable, donc vous réglez la facture sur place.

Vous conservez toutes les factures originales, les prescriptions et les autres documents. Lors de votre retour, vous transmettez toutes les pièces justificatives avec le formulaire de demande 'Intervention assistance voyage' à la MC afin d'être remboursé.

En Australie et en Tunisie, vous présentez les factures sur place. L'assurance maladie vous rembourse immédiatement.

Tuyau: Vous pouvez télécharger le formulaire de demande sur www.cm.be/reisbijstand.

Hospitalisation

Vous êtes admis à un hôpital dans un pays dans lequel l'assistance voyage MC est valable pour vous ? Le cas échéant, contactez toujours la centrale d'alarme de Mutas dans les 48 heures. Vous serez immédiatement aidé.

Attention : Si vous ne pouvez pas reprendre le travail à la journée prévue en raison de maladie ou d'accident, vous devez alors vous adresser illico presto à la MC. De cette façon, vous évitez des problèmes relatifs au remboursement de votre indemnité d'incapacité de travail.

Vous pouvez joindre la centrale d'alarme de Mutas jour et nuit au numéro 0032 2 272 09 00, ou via Mutas online (www.mutas.be). Vérifiez de bien porter ce numéro sur vous à chaque instant de vos vacances à l'étranger. Vous pouvez par exemple le sauvegarder dans votre GSM.

Pour plus d'informations: www.cm.be/reisbijstand.

'Aan deze publicatie kunnen geen rechten worden ontleend. Zij is louter indicatief bedoeld'.

Uitgifte: Januari 2024 –FR – CM-reisbijstand

Annexe : couverture géographique de l'assistance voyage MC

- Îles d'Åland
- Albanie
- Algérie
- Andorre
- Açores
- Baléares
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Îles Canaries
- Corse
- Chypre
- Danemark
- Allemagne
- Egypte
- Île de Man
- Enclave Ceuta-Meïlla
- Estonie
- Îles Féroé
- Finlande
- France
- Guyane française
- Gibraltar
- Grèce
- Groenland
- Guadeloupe
- Hongrie
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Jordanie
- Îles de la Manche
- Kosovo
- Croatie
- Lettonie
- Liban
- Libye
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine
- Madère
- Malte
- Maroc
- Martinique
- Mayotte
- Monaco
- Monténégro
- Pays-Bas
- Norvège
- Autriche
- Territoire palestinien
- Pologne
- Portugal
- Réunion
- Roumanie
- Saint-Martin
- San Marino
- Sardaigne
- Serbie
- Sicile
- Slovaquie
- Slovénie
- Espagne
- Syrie
- République tchèque
- Tunisie
- Turquie
- Cité du Vatican
- Royaume Uni
- Suède
- Suisse